

Convocation du Conseil Municipal en date du 3 janvier 2025

Vendredi 10 janvier 2025 à 17h30

Salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aureilhan

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 ;
- 2) Solidarité avec la population de Mayotte ;
- 3) Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : ajout d'une compétence facultative : « Cofinancement avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du contournement Nord de Tarbes » ;
- 4) Avis de la Commune d'AUREILHAN sur le contournement Nord de Tarbes dans le cadre de la concertation préalable sur le projet.

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 10 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix janvier à dix-sept heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Aureilhan.

PRÉSENTS : Emmanuel ALONSO, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Anna MECA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Albert LASBATS, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Conseillère Municipale déléguée, Yannick BOUBÉE, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sylvain RULL, Sonia BELLECOUR, Sophie RIBUOT-MARION, Jocelyne JOANDET, Francis LAINE, André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Suzan DEWAN, Conseillère Municipale déléguée, Hind SALHI, Béatrice FABRE, Yannick LONCAN, Olivier ESCOP-SEP, Philippe DUSSERT, Richard LEDUC, Patrick PICHOU, Conseillers Municipaux.

ABSENTE : Béatrice FABRE, Conseillère Municipale.

POUVOIRS : Suzan DEWAN (pouvoir à Virginie FAVERON), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Richard LEDUC (pouvoir à Christian ZYTYNSKI).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h35.

« Tout d'abord, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle permette à chacune et à chacun de vivre des moments de partage et de découverte, dans la santé et avec détermination.

Merci à chacune et chacun pour votre présence à cette première réunion de 2025 du Conseil Municipal. Une séance organisée en urgence au regard de deux dossiers d'actualité qui ont rendu nécessaire ce temps d'échanges, et mise à l'agenda sur ce créneau afin de nous permettre ensuite de nous rendre à la cérémonie des vœux de la Municipalité.

La principale raison de cette séance est bien évidemment la proposition de soutien financier à Mayotte. Certains d'entre nous étaient d'ailleurs présents le 23 décembre

dernier pour l'hommage national auquel la Ville a bien évidemment participé. Aujourd'hui, il s'agit pour la Ville de prendre part, à son échelle, et à temps, à cet élan de solidarité afin de venir en aide à nos compatriotes.

Seconde raison : le lancement de la concertation préalable du contournement Nord de l'Agglomération tarbaise, qui durera du lundi 20 janvier au vendredi 21 février sur les collectivités traversées par le projet, ainsi qu'à Aureilhan. Ce projet routier porté par le Département est une nécessité pour les habitants du bassin de vie comme pour l'ensemble des usagers de la RN21, quelles que soient les raisons de leur déplacement, aussi bien professionnels que privés. Ce contournement contribuera à la poursuite d'un schéma structurant des déplacements routiers à l'échelle de l'ensemble de l'Agglomération. C'est pourquoi Aureilhan et Séméac ont tenu à prendre part à cette concertation préalable, en rappelant leur attachement à cette réalisation à travers une délibération commune qui vous est proposée ce soir. Une réunion publique, organisée par le Département, se tiendra le mardi 28 janvier, à partir de 18h30, à l'auditorium de l'ECLA. Les habitants ont la parole : ensemble, sachons les mobiliser afin qu'ils se saisissent de cette occasion pour s'exprimer sur ce projet structurant.

De façon concomitante, nous délibérerons logiquement sur la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées du volet cofinancement d'ouvrages routiers. Sollicité par le Département, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a délibéré le 28 novembre dernier à l'unanimité sur cette prise de compétence du meilleur augure.

Pour conclure, je profite de l'occasion pour vous rappeler deux temps forts à venir :

- Tout d'abord le mercredi 15 janvier, à 8h30 et 13h30 : les cérémonies des vœux aux agents de la Ville, organisées en deux temps afin de permettre au maximum d'agents d'y participer en fonction des obligations de services. N'hésitez pas à y participer, afin de montrer l'attachement des membres du Conseil au travers fourni au quotidien par ces femmes et ces hommes pleinement mobilisés pour l'intérêt général et la réalisation des missions de service public de notre collectivité.
- Ensuite, le mercredi 22 janvier, à partir de 15h : l'inauguration des projets réalisés dans le cadre de la quatrième édition du Budget Participatif. Le rendez-vous est donné à 15h ici-même, en salle du Conseil, pour une présentation générale de ces réalisations. Puis nous effectuerons une présentation sur site, en commençant par la vocalisation des feux tricolores au croisement de l'avenue du Bois et de l'avenue Jean Jaurès, puis les personnages Arthur au passage piétons de l'école Pagnol. Nous nous rendrons enfin au Parc des Sports, où ont été installés plusieurs nichoirs à chauves-souris ainsi que des panneaux numériques de score.

Avant de commencer l'ordre du jour, nous accueillons Isabelle RIVET arrivée au sein de la collectivité le 2 janvier, en qualité d'assistante de direction. Bienvenue à elle. »

Madame Isabelle CHEDEVILLE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des procurations. Il précise que le projet de délibération relatif à l'avis de la Commune d'AUREILHAN sur le contournement Nord

de l'agglomération tarbaise, dans le cadre de la concertation, est modifié par la proposition de délibération présente sur table.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2024.

Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

Madame CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, expose que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France (AMF) en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL (Association Nationale des Elus des Littoraux) et l'UNCCAS (Union Nationale des CCAS), a appelé les Communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses Communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune d'Aureilhan tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, Madame CHEDEVILLE propose au Conseil Municipal que la Commune d'Aureilhan contribue à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte en faisant un don de 2 000 euros à la Croix Rouge par l'intermédiaire de l'AMF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **d'approuver ce soutien à la population de Mayotte,**
- **d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros à la Croix Rouge dans le cadre de l'opération « Solidarité AMF/Mayotte »,**
- **d'inscrire cette somme au budget 2025,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} Maire-Adjointe, à prendre toute disposition utile à la présente délibération.**

Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : ajout d'une compétence facultative : « Cofinancement avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du contournement Nord de Tarbes »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L5211-17, Vu la délibération n°2 du Conseil communautaire de la CATLP en date du 28 novembre 2024 approuvant l'ajout de la compétence facultative : « Cofinancement avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du contournement Nord de Tarbes ».

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a été sollicitée par le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées concernant le projet de cofinancement du contournement Nord de Tarbes. Ce projet qui a pour objectif premier de soulager l'est de l'agglomération tarbaise de l'important trafic qui emprunte actuellement la RN21, permettra, par ailleurs la réduction du trafic entre les routes de Bordeaux et de Rabastens, et redéfinira une grande partie des déplacements est-ouest au sein de notre agglomération.

Monsieur le Maire rajoute que ce nouveau tracé routier améliorera la vie quotidienne de nombreux habitants tout en autorisant la requalification urbaine de quartiers aujourd'hui fracturés par le trafic routier.

A ce jour, le Conseil Départemental envisage la réalisation d'une enquête publique dès la fin de l'année.

Le montant de l'opération s'élève (chiffrage avril 2024) à 24,2 millions d'euros HT, et celle-ci sera étalée de 2025 à 2029.

Monsieur le Maire précise que pour mettre en œuvre ce projet, il appartient à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées de se doter de la compétence facultative de « Cofinancement avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du contournement nord de Tarbes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'ajout, aux statuts de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, de la compétence facultative « Cofinancement avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du contournement Nord de Tarbes » ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Maire-Adjointe, à prendre toute disposition utile pour l'exécution de cette délibération.**

Avis de la Commune d'AUREILHAN sur le contournement Nord de Tarbes dans le cadre de la concertation préalable sur le projet

Monsieur le Maire expose que le Département des Hautes-Pyrénées lance le projet du contournement nord de l'agglomération tarbaise, de la RN21 (depuis le pont du Centre Commercial d'Orleix) à la RD935 (au niveau du rond-point de la Villa Corina)

soit 3 km de voie intégrant le franchissement de l'Adour par un ouvrage d'art d'importance.

Il précise que les études préalables ont été réalisées (foncier, agriculture, environnement). La concertation publique préalable au projet va s'ouvrir, 4 réunions publiques seront organisées en fin du mois de janvier 2025, avec des registres de consultation et d'expression mis également à disposition du public.

Les Municipalités, constantes dans leur volonté d'accompagner ce projet, ont souhaité participer activement à cette phase de concertation.

Ainsi, une réunion publique sera organisée pour les habitants des Communes d'Aureilhan et de Séméac le mardi 28 Janvier 2025, à 18h30, à l'auditorium de l'ECLA à Aureilhan.

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité et le Conseil Municipal d'Aureilhan se mobilisent depuis plusieurs années pour une recherche de solution afin de limiter les nuisances et les risques que représente le trafic important au cœur du tissu urbain de l'est de l'agglomération :

- 11 000 véhicules/jour,
- Environ 10% de poids-lourds,
- Plus de 300 familles et une école publique impactées !
- Sur un gabarit de voie de 7 mètres de large et 10 mètres entre façades, au plus étroit.

Cette situation relève d'une pathologie urbaine qui est désormais exceptionnelle sur le tracé de la RN21 et à l'échelle de la Direction Interministérielle des Routes du Sud-Ouest (DIRSO). C'est un frein à de nombreux projets, dont celui des mobilités actives enjeu majeur des Communes de la première couronne tarbaise.

Ainsi avec l'ouverture de cette concertation publique, nous est donnée l'occasion d'afficher notre détermination et engagement en appui à ce projet motivé par :

- La reconnaissance du positionnement clair du Département des Hautes-Pyrénées, en qualité de maître d'ouvrage de ce projet, délaissé par l'Etat ;
- La définition d'un schéma routier cohérent et développé à l'échelle de l'agglomération tarbaise, favorisant le maillage des réalisations précédentes, et la praticabilité du Bout-du-Pont, carrefour stratégique et saturé ;
- La perspective d'une diminution du trafic et des nuisances en conséquence pour les riverains et les usagers, pour toute la traversée urbaine d'Aureilhan sur près de 5 km dans la traversée d'Aureilhan et de Séméac ;
- La requalification de l'habitat tout le long de cet axe aujourd'hui dévalorisé et en manifeste souffrance de dynamique (biens difficiles à vendre, hébergements dégradés, ...) alors que la production de logements neufs sera contrainte.

Pour toutes ces raisons touchant au cadre de vie des Aureilhanais, des Séméacais et des Villes d'Aureilhan et de Séméac, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal approuve et continue de soutenir la réalisation de ce projet, tant auprès du Département maître d'ouvrage qu'auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en qualité de co-financeur du projet qui est évalué à 24,2M€ HT (chiffre avril 2024).

Ce projet, s'il permet l'opportunité de l'apaisement, devra être complété par une réflexion emportant tous les acteurs des déplacements à l'échelle de l'agglomération tarbaise (DIRSO, Département, Autoroutes du Sud de la France, Tarbes et les

Communes de la couronne tarbaise, ...) afin de concevoir un schéma des déplacements, permettant la mise en cohérence et la régulation des flux routiers, complément indispensable à l'infrastructure. Dans ce projet, les Communes d'Aureilhan et de Séméac prendront toute leur place.

Monsieur BOYRIE déclare être ravi de ce projet et insiste sur l'importance de ce contournement pour les Aureilhanais.

Monsieur CORNET rappelle que dans les années 1997-1998, une réunion s'était tenue en Mairie de Bours où le projet de tracé fut présenté. Il demande si le tracé est le même, ou s'il a depuis été modifié.

Monsieur BOUBÉE réaffirme le positionnement du Département des Hautes-Pyrénées en qualité de maître d'ouvrage de ce projet, et confirme le tracé, la seule modification apportée depuis concerne la prise en compte du parc photovoltaïque récemment mis en place à Bours.

Monsieur BOUBÉE souligne l'importance de cette délibération, et rappelle le vote à l'unanimité intervenu à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées concernant la prise de compétence pour le cofinancement. Cela témoigne de la part des collègues Conseillers Communautaires qui vont depuis le Nord de Bordères, Bazet, Oursbelille jusqu'au Sud du pays de Lourdes, de la prise conscience de l'importance de faire ce barreau.

Monsieur BOUBÉE rappelle que de son côté, le Département avance sur ce projet de 24 millions d'euros hors taxes, 29 millions TTC : il s'agit pour le Département d'un chantier remarquable.

Monsieur BOUBÉE revient ensuite sur l'historique de ce projet, rappelant que dans ce dossier l'Etat n'a pas été au rendez-vous, alors même que ce projet était inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. Il souligne en outre que des impacts liés à la circulation avaient été relevés depuis de nombreuses années auprès des élèves des écoles Lamartine et Joliot-Curie.

Revenant sur le désengagement et la défaillance de l'Etat dans ce dossier, Monsieur BOUBÉE souligne la volonté du Département et de son Président Michel PELIEU de faire avancer ce projet. Il précise aussi que le Directeur de la DIRSO lui avait indiqué dans les années 2010 qu'il s'agit du dernier endroit dans tout le périmètre de la DIRSO, de Bègles à Perpignan, où l'on recense quatre kilomètres de voirie en zone urbaine dense, supportant un tel trafic de près de 11 000 véhicules par jour et impactant 400 à 500 familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'émettre un avis très favorable à la réalisation du contournement Nord de Tarbes ;**
- **De soutenir le Département des Hautes-Pyrénées, en qualité de maître d'ouvrage, et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, en qualité de co-financeur, dans la réalisation de ce projet ;**
- **De se positionner en qualité d'acteur engagé dans ce projet ainsi que dans la réalisation d'un schéma des déplacements de l'agglomération.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h08.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h08.

Aureilhan, le 11 mars 2025

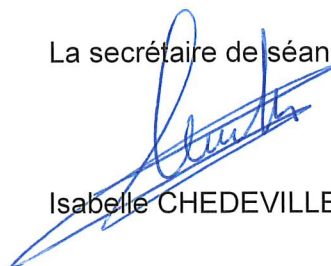
Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



La secrétaire de séance,



Isabelle CHEDEVILLE.

